

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 09 AVRIL 2026

Le 09 Avril 2026, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRÉ-MÉDOC, légalement convoqué le 03 Avril 2026, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, MESSYASZ, CHAPPELLAN, QUILLET, FLEURT, Adjoints, CADRET, DALCIN, SONNI, MEYER, LE BREDONCHEL BOYER, BAHLOUL, ROHEL, PALAT, MOIZEAU, LAMOU, FOUCHOU-LAPEYRADE, CHEVALLEREAU, BERNADET, BONATI, LABARERE, BERARD, CHAPOU, EL KAÏM, HUE, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

M. ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CHAPPELLAN Adjoint
Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>alc</sup>	qui a donné procuration à	Mme ROHEL Conseillère M <sup>alc</sup>
M. VERNEUIL	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. PALAT Conseiller M <sup>al</sup>

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme QUILLET Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Bernard GUIRAUD

**018 - OBJET** : Désignation des représentants de la commune auprès de l'AAPAM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement général du conseil municipal ;

Considérant qu'il convient, à la suite de ce renouvellement, de procéder à la désignation des représentants de la commune au sein des différents organismes et associations ;

Considérant que l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Médoc (AAPAM) prévoit une représentation de la commune de Lesparre-Médoc au sein de son conseil d'administration ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner en son sein un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

## LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

☞ De désigner les représentants de la commune de Lesparre-Médoc au sein de l'Association d'Aide aux Personnes Âgées du Médoc (AAPAM) ainsi qu'il suit :

☞ En qualité de représentant titulaire :

*Monsieur Bernard GUIRAUD*

☞ En qualité de représentant suppléant :

*Madame Danielle FERNANDEZ*

☞ D'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Acte télétransmis au contrôle de légalité

Numéro de l'accusé réception

033-213302409-20260409-0018-DE

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Publié ou notifié le 10/04/2026



Pour copie conforme  
Le Maire

Bernard GUIRAUD